



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quinze**

Le **treize janvier à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU.

M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. Mme MERLE.

M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.

Mme FERREIRA.

DATE DE
CONVOCAATION
08 JANVIER 2015

DATE D'AFFICHAGE
08 JANVIER 2015

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 22

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. M. FUMOUX.**

Absent : **M. HUSSON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que les recettes du Syndicat Intercommunal Scolaire de Lapalisse (SISCOL) ne sont abondées que par les cotisations des communes membres.

Il rappelle que les cotisations 2014 versées par la commune à ce Syndicat se sont élevées à 317 944 € ; cela étant, ces cotisations ajoutées à celles des autres communes membres ont juste couvert les dépenses de l'exercice, et n'offrent pas de marge de manœuvre en trésorerie pour débiter l'année 2015.

Du fait du décalage engendré par le vote des budgets des communes, la trésorerie du Syndicat doit être abondée pour lui permettre de fonctionner au cours du 1er trimestre de l'année, en attendant le versement des cotisations communales en Avril ou Mai 2015

OBJET :
**SISCOL - Avance
de versement -
Année 2015 -**

A la demande de Monsieur le Président du S.I.S.C.O.L., Monsieur le Maire propose de répondre favorablement en décidant le versement début d'année 2015 d'une avance de 150 000 € sur les cotisations 2015 à verser par la commune de Lapalisse en faveur de ce Syndicat ; cette somme représente environ 47 % du montant des cotisations versées en 2014.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement d'une avance de 150 000 € en faveur du S.I.S.C.O.L., à valoir sur les cotisations communales dues au titre de l'année 2015 ; les acomptes seront versés en fonction des besoins,

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants en faveur du S.I.S.C.O.L.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

